

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

10.3.2008

0020/2008

## DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Patrick Gaubert, Sarah Ludford, Marielle De Sarnez, Harlem Désir, Marie-Arlette Carlotti

sur le 6<sup>e</sup> anniversaire de l'enlèvement d'Ingrid Bétancourt par les FARC

Échéance: 19.6.2008

**0020/2008**

**Déclaration écrite sur le 6<sup>e</sup> anniversaire de l'enlèvement d'Ingrid Bétancourt par les FARC**

*Le Parlement européen,*

- vu l'article 116 de son règlement,
- A. considérant qu'Ingrid Bétancourt est retenue en otage depuis six ans par les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie);
- B. considérant que le Conseil maintient les FARC depuis 2004 sur la liste européenne des organisations terroristes;
- C. considérant les manifestations qui ont eu lieu le 4 février 2008 dans le monde entier contre les FARC;
- D. considérant que la population civile est la première victime des conflits opposant les guérillas, les groupes paramilitaires et les forces armées de l'État;
  1. dénonce les prises d'otage de civils, les conditions inhumaines auxquelles ils sont soumis et le chantage politique exercé;
  2. appelle le gouvernement colombien à mener des négociations afin d'aboutir à un accord humanitaire et à une paix durable;
  3. réaffirme le rôle important que peut jouer l'Union européenne dans le règlement du conflit; demande par conséquent à la Commission et aux États membres d'user de tous les moyens de la politique extérieure de l'Union pour obtenir une négociation humanitaire en faveur de la libération des otages;
  4. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, au Conseil, à la Commission, aux parlements et gouvernements des États membres, ainsi qu'au Président de la Colombie.